

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON

DATE DE CONVOCATION

7 février 2020

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2020

DATE D’AFFICHAGE

7 février 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 11

Présent : 11

Votants : 11 dont 0 par procuration (à)

L’an deux mil vingt, le quatorze février,
À vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune
Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur
André RATINIER, Maire.

Étaient présents : RATINIER, MERCIER, GOURLIER, VÉRON, SELLIER,
SCHREINER, JALLET, GABRIEL, SCHNEIDER, DE BURE, DURANTEL

Était absent excusé : /

Secrétaire de séance : JALLET Marie-Pierre

OBJET

DCM20200214_01,04,07 - Approbation Comptes de Gestion - Exercice 2019

Commune/Salle d’Exposition/CCAS

L’Assemblée délibérante, après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2019 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, déclare que les Comptes de Gestion dressés par Monsieur ORARD, Receveur Percepteur, visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DCM20200214_02,05,08- Vote du Compte Administratif 2019

Commune/Salle d’Exposition/CCAS

Réuni sous la Présidence de Mr GABRIEL Jean-Claude, élu Président de la séance en application de l’article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2019, dressé par Monsieur André RATINIER, Maire, qui s’est retiré au moment du vote, après s’être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives dudit exercice :

- Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

CCAS

FONCTIONNEMENT

- Résultat reporté+ 1 284.85 €
- Résultat de l'exercice - 226.23 €
- Situation nette au 31/12/2019 + 1 058.62 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Total affectation (article 1068) en euros :..... 0.00 €
- Résultat de fonctionnement à reporter (article 002) en euros au BP Commune, suite à dissolution du CCAS au 01.01.2020..... + **1 058.62 €**

Salle d'Exposition

FONCTIONNEMENT

- Résultat reporté+ 3 556.05 €
- Résultat de l'exercice - 5 947.99 €
- Situation nette au 31/12/2019 - 2 391.94 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Total affectation (article 1068) en euros :..... 0.00 €
- Résultat de fonctionnement à reporter (article 002) en euros..... - **2 391.94 €**

Commune

FONCTIONNEMENT

- Résultat reporté+ 46 593.06 €
- Résultat de l'exercice + 4 924.66 €
- Situation nette au 31/12/2019 + 51 517.72 €

INVESTISSEMENT

- Déficit d'investissement..... - 7 284.57 €
- Déficit des restes à réaliser..... - 2 686.00 €
- Excédent reporté..... + 8 858.01 €
- Situation au 31/12/2019..... - 1 652.56 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Total affectation (article 1068) en euros : 1 652.56 €
- Résultat de fonctionnement à reporter (article 002) en euros : 49 865.16 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 1 033.44 €

N°20200214_10- MNT Contrat collectif prévoyance : Taux 1.43 % au 01-01-2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que par délibération n°20191129_32 en date du 29 novembre 2019, la commune de Châtelperonn a accepté de participer à partir du 01 janvier 2020, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative pour les agents, et de leurs verser une participation financière mensuelle (aux agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labellisée).

Monsieur le Maire précise que le contrat collectif est accordé à la MNT au taux de 1.43% à effet du 01 janvier 2020 (avec effet rétroactif), à savoir :

- OPTION : IJ + Invalidité 95 % du salaire brut (Traitement de base-bonification) au taux de 1.43%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition de la MNT quant au contrat collectif prévoyance santé au taux de 1.43% à compter du 01 janvier 2020 (avec effet rétroactif) ; OPTION : IJ + Invalidité 95 % du salaire brut (Traitement de base-bonification) au taux de 1.43%

- Décide de mandater le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires au projet et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20200214_11-SALLE D'EXPOSITION : Vente nouveaux livres

L'assemblée délibérante,
Décide de mettre en vente à la boutique de la Salle d'Exposition :

- « Recherche et Trouve dans la Préhistoire » :
Thierry LAVAL, Yann COUJIN – Éditions SEUIL Jeunesse, au prix public de 15.00 € de l'unité,
- « Croloulou visite la grotte »
Blanche LE BEL, Blandine CAULIER- Editions GISSEROT au prix public de 3.00 € l'unité.

DIVERS :

Panneaux de signalisation et lieux-dits

Les membres de l'Assemblée ont validé le devis de la STE SIGNAUX GIROD d'un montant HT de 754.45 € pour le remplacement de certains panneaux de lieux-dits manquants ou cassés.

Subventions : Le conseil municipal a étudié les demandes de subventions sollicitées par diverses associations.

Permanence élections municipales : Le tableau a été effectué pour la permanence des 15 et 22 mars prochain.

Lot Concours Agricole : Mr RATINIER se charge d'acheter le lot pour le concours agricole de Jaligny qui a lieu les 21 et 22 mars prochain.

Radio RCF : La radio RCF sera sur la commune pour une interview le 5 mars 2020 dans l'après-midi.

Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,